



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 73

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**DIX HEURES**

L'Assemblée convient de procéder à la deuxième lecture du projet de loi 207.

M. GERRARD propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 207 — *Loi modifiant la Loi sur l'Hydro-Manitoba/The Manitoba Hydro Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. GERRARD, M. le *ministre* SELINGER, M. CULLEN, M. le *ministre* RONDEAU et M. LAMOUREUX interviennent. M. REID exerce son droit de parole jusqu'à 11 heures et le conserve pour la reprise du débat.

M. JENNISSON présente la proposition suivante :

Proposition n° 23 : Transport dans le Nord du Manitoba

Attendu :

que le transport consiste à déplacer les gens et les biens par les voies routières, aériennes, maritimes et ferroviaires;

que le Nord du Manitoba regorge de richesses aussi variées que les gîtes minéraux et le bois d'œuvre;

que la beauté remarquable du Nord a encouragé le développement d'une industrie touristique solide qui souligne la diversité culturelle des peuples vivant dans le Nord du Manitoba;

qu'il est important d'avoir des routes de transport de qualité dans le Nord du Manitoba pour plusieurs raisons, y compris le transport de denrées alimentaires, de carburant, de matériaux de construction, de patients et de personnel médical, le développement du commerce et des possibilités économiques ainsi que la promotion du tourisme;

que les routes d'hiver à péage ont existé dans le Nord-Ouest du Manitoba jusqu'à la fin des années 1990 et que le droit imposé aux gens de la région était injuste et exagéré;

que de nombreuses collectivités situées au Nord du Manitoba n'ont même pas de routes d'accès praticables en toute saison et que d'autres collectivités sont reliées à l'aide d'un chemin simple qui devient le seul moyen d'accéder au Sud;

que la province a modifié, avec l'appui du gouvernement fédéral, un certain nombre de réseaux routiers d'hiver, notamment dans les régions de Lynn Lake, de Brochet, de Lac Brochet et de Tadoule Lake;

que depuis 1999, le gouvernement provincial a doublé les dépenses consacrées aux routes d'hiver, lesquelles desservent plus de 38 000 Manitobains dans 24 collectivités et transportent approximativement 2 500 chargements de marchandises, telles que du carburant et des matériaux de construction;

que le gouvernement s'est engagé à consacrer le montant historique de quatre milliards de dollars pour les routes au cours des dix prochaines années et que cet investissement aura un effet très positif sur la province, y compris sur le Nord du Manitoba;

que la construction de ces routes se découle en consultation avec les collectivités pour que les gens qui vivent dans la région soient inclus dans le processus de planification;

que la construction et la rénovation des aéroports dans le Nord permettent l'augmentation de la proportion d'aéronefs à charge élevée et la réduction des frais de transport;

que l'ouverture de nouvelles aérogares à Island Lakes, à Gods River, à Oxford House, au Lac Brochet, à York Landing, à Thicket Portage, à Pikwitonei et à Gods Lake Narrows a grandement amélioré le transport dans le Nord ainsi que l'accessibilité à la région;

qu'en 2005 et en 2006, le gouvernement fédéral a perçu 151 millions de dollars en taxes sur le carburant et qu'il a seulement dépensé 14 millions de dollars dans le transport partout au Manitoba;

que les taxes sur le carburant perçues au Manitoba devraient être dépensées au Manitoba;

que les gouvernements fédéral et provinciaux ont investi dans la Hudson Bay Rail Line et dans le port de Churchill, reconnaissant ainsi que le port maritime du Manitoba est une voie de transport essentielle pour joindre les autres marchés du Canada et du monde,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts du gouvernement provincial dans ses démarches visant à continuer d'investir dans l'infrastructure du Nord de la province afin de développer le potentiel économique de cette région grandiose;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à réinvestir la totalité des taxes sur le carburant perçues auprès des Manitobains dans des initiatives de transport au Manitoba.

Il s'élève un débat.

MM. JENNISSON et PEDERSEN, M. le *ministre* LEMIEUX ainsi que MM. CULLEN et DERKACH interviennent. M. EICHLER exerce son droit de parole jusqu'à midi et le conserve pour la reprise du débat.

Conformément au paragraphe 31(8) du *Règlement*, le leader adjoint du gouvernement à l'Assemblée annonce que la proposition portant sur la participation accrue des Autochtones à l'économie sera examinée le mardi 30 septembre 2008.

---

**TREIZE HEURES TRENTE**

Présentation et lecture de pétitions :

M. CULLEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de paver la partie de la chaussée non revêtue de la route provinciale n° 340 située au sud de la base des Forces canadiennes de Shilo en direction de Wawanesa. (G. Ford, M. Shearer, R. Jarvis et autres)

M<sup>me</sup> TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Culture, du Patrimoine, du Tourisme et du Sport envisage de retirer le projet de loi 31 jusqu'à ce qu'une consultation publique convenable soit tenue et que des amendements y soient apportés en vue d'accroître la transparence plutôt que de la réduire. (M. Greenlay, G. Greenlay, M. Catcheway et autres)

M. DYCK — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Éducation, de la Citoyenneté et de la Jeunesse envisage de fournir les installations nécessaires à la Division scolaire Garden Valley et d'indiquer immédiatement la date où celles-ci seront prêtes. (F. Young, T. Wiebe, S. Hawryshko et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Santé envisage de favoriser un système de soins de santé où les médecins voudront travailler et poursuivre leur carrière et de faire du recrutement de médecins une priorité dans le sud-ouest du Manitoba afin que les salles d'urgence ne soient pas fermées lorsqu'on en a le plus besoin. (A. Stoop, C. Barre, M. Grant et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager de garantir à 80 % des personnes qui ont de la famille au Manitoba et qui présentent une demande que celle-ci sera traitée dans un délai de 90 jours et à envisager de renoncer à l'utilisation de la liste des emplois très demandés pour les candidats au Volet Soutien Familial. (F. Boquia, L. Umali, E. Ramos et autres)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. HAWRANIK, M<sup>me</sup> HOWARD ainsi que MM. CULLEN, JENNISSEN et LAMOUREUX font des déclarations de député.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 31 — *Loi modifiant la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée/The Freedom of Information and Protection of Privacy Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

M<sup>me</sup> TAILLIEU propose que le projet de loi 31 soit amendé dans l'alinéa 13(1)a figurant à l'article 5 par substitution, à « , frivoles ou vexatoires », de « ou frivoles ou n'ont pour but que de gêner ou de harceler l'organisme ».

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M<sup>me</sup> TAILLIEU propose que le projet de loi 31 soit amendé dans l'alinéa 13(1)b) figurant à l'article 5 par suppression de « ou systématique ».

Il s'élève un débat.

M<sup>me</sup> TAILLIEU intervient. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

L'Assemblée permet à M<sup>me</sup> TAILLIEU de retirer les amendements qu'elle a présentés à l'étape du rapport visant les articles 6, 7, 8, 9, 10 et 12 du projet de loi 31.

---

Il est donné lecture du point de l'ordre du jour prévoyant l'examen à l'étape du rapport des amendements apportés au projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur l'environnement (interdiction permanente visant la construction ou l'agrandissement d'installations réservées aux porcs)/The Environment Amendment Act (Permanent Ban on Building or Expanding Hog Facilities)* — dont a fait rapport le Comité permanent de l'agriculture et de l'alimentation.

M. EICHLER propose que le projet de loi 17 soit amendé dans l'article 2 par adjonction, après l'alinéa 40.1(2)d), de ce qui suit :

- e) le permis autorise la construction, l'agrandissement ou la modification d'une installation de stockage où sont manutentionnées des déjections provenant d'une exploitation d'élevage de bétail comptant moins de 300 unités animales porcines.

Il s'élève un débat.

M. EICHLER, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que MM. CULLEN, DYCK, DERKACH, PEDERSEN, MAGUIRE et FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. EICHLER propose que le projet de loi 17 soit amendé dans l'article 2 par adjonction, après « d'accueillir », de « , sauf si le nombre maximal d'unités animales porcines que celle-ci pourrait accueillir par suite de la modification ou de la construction est inférieur à 300 », dans le paragraphe 40.1(5).

Il s'élève un débat.

M. EICHLER, M. le *ministre* STRUTHERS et M. MAGUIRE interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

M. EICHLER propose que le projet de loi 17 soit amendé dans l'alinéa 3a) par suppression de « ou interdire », à chaque occurrence, dans l'alinéa 41(1)d.1).

Il s'élève un débat.

MM. EICHLER, BRIESE et PEDERSEN, M. le *ministre* STRUTHERS ainsi que M. FAURSCHOU interviennent. La motion, mise aux voix, est rejetée à la majorité.

---

L'Assemblée permet à M. EICHLER de retirer les amendements qu'il a présentés à l'étape du rapport visant les articles 3 et 4 ainsi que l'annexe et le titre du projet de loi 17.

---

M. le ministre STRUTHERS propose que le projet de loi 17 soit amendé dans le paragraphe 6(1) par substitution, à « et 68/2008 », de « , 68/2008 et 133/2008 ».

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* STRUTHERS intervient. M. CULLEN exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

Le président,

George Hicke